

REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

Délais de traitement des dossiers au niveau des Services - Février 2009

(en jours calendaires, en heures si délai inférieur à un jour, en mois si délai supérieur à 30 jours)
(en jours ouvrés pour la DCMP)

Dans le cadre de l'allègement des procédures administratives, les délais d'intervention des services du Ministère de l'Economie et des Finances sont fixés tel que précisé dans les listes jointes ci-dessous.

- **Direction de la Monnaie et Du Crédit (DMC)**
- **Direction Générale des Douanes (DGD)**
- **Direction Générale des Impôts et Des Domaines (DGID)**
- **Direction de la Réglementation et de La Supervision Des Systèmes Financiers Décentralisés DRS/SFD (Ex AT/CPEC)**
- **Direction de la Prévision et des Etudes Economiques (DPEE)**
- **Direction Générale Des Finances / Contrôle des Operations Financières (DGF/COF)**
- **Direction Générale des Finances / Direction du Budget (DGF/DB)**
- **Direction Générale des Finances / Direction de la Dette et de l'Investissement (DGF/DDI)**
- **Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)**
- **Agence Judiciaire de l'Etat (AJE)**
- **Direction centrale des Marchés publics (DCMP)**

Délais de traitement des dossiers au niveau des Services - Février 2009

(en jours calendaires, en heures si délai inférieur à un jour, en mois si délai supérieur à 30 jours)
(en jours ouvrés pour la DCMP)

Direction de la Monnaie et Du Crédit (DMC)

	Dossier	Description	Délai de traitement
1.	Agrément au commerce de l'or	Arrêté ministériel autorisant l'exportation de l'or pour un an renouvelable	Quinze (15) jours après dépôt demande : après signature, l'arrêté est enregistré au Secrétariat général du Gouvernement
2.	Agrément au change manuel	Arrêté ministériel autorisant une personne physique ou morale à acheter ou vendre des devises	Vingt et un (21) jours après réception du dossier de la BCEAO : la visite des locaux effectuée avant la prise de l'arrêté.
3.	Attestation d'exportation sans rapatriement de devises	- Procédure manuelle : Visa du DMC sur un formulaire délivré par la chambre de commerce (formulaire renseigné). L'opérateur est autorisé à exporter sans être soumis à l'obligation de rapatriement de devises	Deux (02) jours
4.		- procédure électronique : Signature par Orbus	Un (01) jour
5.	Attestation d'importation sans règlement financier	- procédure manuelle : visa du DMC sur un formulaire délivré par la chambre de commerce. Le visa permet d'importer sans domicilier auprès d'une banque.	Deux (02) jours
6.		- Procédure électronique : Signature par Orbus	Un (01) jour
7.	Main levée	Attestation indiquant que le prêt est soldé	Trois (03) jours
8.	Lettre de transfert	Ordre donné à la BHS de virer le crédit DMC dans le compte de l'organisme désigné	Sept (07) jours si les fonds sont disponibles à la BHS et que l'organisme remplit les conditions fixées

	Dossier	Description	Délai de traitement
9.	Bordereau de remboursement	Liste de bénéficiaires de prêt ayant un excédent sur prêt avec les mentions suivantes : prénom, nom, matricule et montant à rembourser par le Trésor	Vingt et un (21) jours
10.	Bordereau d'annulation	Liste de bénéficiaires avec les numéros de matricule et les ordres de recettes	Quinze (15) jours

Délais de traitement des dossiers au niveau des Services - Février 2009

(en jours calendaires, en heures si délai inférieur à un jour, en mois si délai supérieur à 30 jours)
(en jours ouvrés pour la DCMP)

Direction Générale des Douanes (DGD)

	Dossier	Description	Délai de traitement
1.	Rapport d'inspection	Rapport établi suite aux missions annuelles effectuées au niveau des inspections régionales	Vingt et un (21) jours
2.	Rapport de mission ponctuelle	Mission ponctuelle portant sur des affaires signalées	Sept (07) jours
3.	Dossier de conciliation	Conciliation entre agents du service et des particuliers	Trente (30) jours
4.	Dossier de réclamation	nécessitant une enquête	Quinze (15) jours
5.	Dossier de réclamation	ne nécessitant pas une enquête (portant sur un point de la réglementation)	Sept (07) jours
6.	Transmission des recommandations	Recommandations formulées par les différents services de contrôle de l'Etat (IGE, IGF, etc..)	Trois (03) jours
7.	Titre d'exonération	Formulaire à 7 feuillets disponibles à la C.C.I.A.D	Deux (02) jours
8.	Autorisation d'admission temporaire des véhicules de diplomates et assimilés	Cacher à apposer sur la demande	Deux (02) jours
9.	renouvellement de l'autorisation d'admission temporaire	Cachet à apposer sur la demande	Deux (02) jours
10.	Autorisation de mise à la consommation de véhicules en admission temporaire	Cacher à apposer sur la demande	Deux (02) jours
11.	Agrément au régime de l'entrepôt de stockage	Décision du Directeur général des Douanes	Cinq (05) jours

	Dossier	Description	Délai de traitement
12.	Agrément au régime de l'entrepôt industriel	Arrêté du Ministre délégué chargé du Budget	Cinq (05) jours
13.	Agrément au régime de l'admission temporaire normale	Arrêté du Ministre délégué chargé du Budget	Cinq (05) jours
14.	Agrément au régime de l'admission temporaire exceptionnelle pour perfectionnement actif (ATEPA)	Décision du Directeur général des Douanes	Trois (03) jours
15.	Autorisation d'admission temporaire exceptionnelle (ATE)	Lettre du Directeur des Etudes et de la Législation	Trois (03) jours
16.	Autorisation d'admission temporaire spéciale (ATS)	Lettre du Directeur des Etudes et de la Législation	Trois (03) jours
17.	Avis de classement tarifaire	Lettre du Directeur général des Douanes	Cinq (05) jours
18.	Agrément du commissionnaire en douane	Décision du Ministre délégué chargé du Budget	Quarante cinq (45) jours
19.	Autorisation de marquage de produits « vente au Sénégal »	Lettre	Un (01) jour
20.	Désignation d'un bureau de rattachement pour entreprise agréée au statut d'entreprise franche d'exportation	Lettre au vu de l'arrêté d'agrément au statut d'entreprise d'exportation	Un (01) jour
21.	Authentification des certificats d'origine EUR1	Visa du certificat confirmant l'origine	Deux (02) jours
22.	Autorisation exceptionnelle de dédouanement	Autorise le dédouanement de produits ailleurs qu'au bureau de domiciliation	Un (01) jour
23.	Décision d'arbitrage de litiges	Lettre	Trois (03) jours
24.	Communication de renseignements (procédures statistiques)	Lettre	Trois (03) jours
25.	Autorisation de transit	lettre reprenant le bénéficiaire, les quantités et la destination du produit	Un (01) jour

	Dossier	Description	Délai de traitement
26.	Autorisation de prorogation de passavant de circulation	Passavant valide (visé)	Un (01) jour
27.	Délivrance de bons à enlever (BAE)	Permet l'enlèvement des marchandises importées	deux (02) jours
28.	Autorisation d'ouverture et/ou d'estimation de valeur	Lettre au vu du connaissement ou d'un rapport d'expertise	Deux (02) jours
29.	Autorisation de rectificatif de manifeste	Lettre au vu du connaissement et du manifeste de navire	Un (01) jour
30.	Autorisation de rectification ou d'annulation de déclaration en détail de réédition de bon à enlever (BAE) de déclaration en Douane	Lettre accompagnée d'une copie de la déclaration en Douane	un (01) jour
31.	Autorisation provisoire d'enlèvement (APE) et autorisation provisoire d'embarquement (PDPE)	Formulaire spécial	Un (01) jour
32.	Autorisation de destruction de produits en entrepôt	Lettre au vu d'un certificat sanitaire ou phytosanitaire attestant de l'avarie des produits	Deux (02) jours
33.	Passavant de circulation	Formulaire reprenant les caractéristiques du véhicule et l'identité du propriétaire	Une (01) heure
34.	Engagement de la dépense	l'administrateur de crédits, sur la base d'une facture pro forma fournie par l'adjudicataire entame l'exécution de la dépense : Il impute sur les crédits alloués le montant de la dépense	Un (01) jour après enregistrement du marché
35.	Certification : après exécution, reconnaître le service fait ou l'exécution des travaux	Rédaction d'un procès-verbal de réception technique	Deux (02) jours après signature par les membres de la commission de réception technique
36.	Liquidation : attester la légalité du paiement	Annoter au verso de la facture définitive que les travaux sont bien faits et que le paiement est autorisé	Dès certification et signature des procès-verbaux de réception technique

	Dossier	Description	Délai de traitement
37.	Main levée de caution : une caution est souvent exigée lors des appels d'offres. On délivre une main levée après adjudication et exécution des services demandés	Une attestation de levée de caution est délivrée par l'administrateur des crédits	immédiat
38.	Attestation de non condamnation	Lettre	Un (01) jour
39.	Liquidation : attester la légalité du paiement	Annoter au verso de la facture définitive que les travaux sont bien faits et que le paiement est autorisé	Dès certification et signature des procès-verbaux de réception technique
40.	Quittances de paiement	Quittances CS ou RS	immédiat
41.	Réponses aux demandes d'inspection sur place	Formulaire de réponse	Un (01) jour
42.	Attestation de non importation	Attestation que le requérant n'a pas effectué des opérations du commerce extérieur durant la période concernée	Deux (02) jours
43.	Statistiques douanières	Statistiques douanières des importations et/ou exportations de produits	Un (01) jour
44.	Fiche de renseignements	Feuillelet relatif à la liste des pièces composant le dossier de candidature à l'école des douanes	Immédiat
45.	Dossier de candidature aux concours d'entrée à l'école des douanes	Ensemble des pièces composant le dossier de candidature	Immédiat
46.	Demande de dispense d'âge	Demande manuscrite du candidat	trente (30) jours
47.	Relevé de notes	Lettre adressée au candidat sur sa demande comportant ses notes obtenues aux concours d'entrée à l'école des douanes	Quinze (15) jours
48.	Fiche de renseignements (école des auxiliaires de la douane)	Feuillelet relatif à la liste des pièces composant le dossier de candidature. Ce document est également disponible sur le site web de la douane	Immédiat

	Dossier	Description	Délai de traitement
49.	Dossier de candidature à l'école des auxiliaires de la douane	Ensemble des pièces composant le dossier de candidature	Immédiat
50.	Formation à la carte sollicitée par lettre par les usagers	Lettre adressée au requérant déterminant le volume horaire, le coût de la formation, les formateurs et les horaires	cinq (05) jours
51.	Autorisation de consultation d'ouvrages sur place à la demande des usagers	Lettre adressée au requérant	Cinq (05) jours

Délais de traitement des dossiers au niveau des Services - Février 2009

(en jours calendaires, en heures si délai inférieur à un jour, en mois si délai supérieur à 30 jours)
(en jours ouvrés pour la DCMP)

Direction générale des impôts et des domaines (DGID)

	Dossier	Description	Délai de traitement
1.	Demande de restitution de TVA	Lettre de demande + pièces justificatives	Un (01) mois
2.	Demande de NINEA	Lettre de demande + liste des pièces requises	Deux (02) jours
3.	Demande de dégrèvement	Lettre de demande + justification Etat	Un (01) mois
4.	Demande de remboursement IR/IS/RAS	Lettre de demande + pièces justificatives + carnet de remboursement	Un (01) mois quinze (15) jours
5.	Demande d'attestation d'imposition	Lettre de demande + justificatifs	deux (02) jours
6.	Demande de remise gracieuse d'imposition émise	Lettre de demande + pièces requises + carnet de remboursement feuille d'instruction	01 mois 15 jours
7.	Demande de quitus fiscal	Lettre de demande + pièces requises	trois (03) jours
8.	Demande d'admission en non valeur de titre de perception	Lettre de demande + justificatifs	Un (01) mois quinze (15) jours
9.	Demande de suspension de poursuite	Lettre de demande + justificatifs	Trois (03) jours
10.	Demande d'attestation de non imposition	Lettre de demande	Deux (02) jours
11.	Demande de mutation de cote	Lettre de demande	deux (02) jours
12.	Autorisation d'occuper le domaine public maritime ou le domaine public fluvial	Arrêté ministériel fixant les conditions techniques et financières de l'occupation d'une parcelle du domaine public maritime ou fluvial	sept (07) jours après avis de la CCOD

	Dossier	Description	Délai de traitement
13.	Autorisation d'occuper le domaine privé antérieurement dénommée « permis d'occuper »	Acte unilatéral portant octroi du droit de jouissance d'un terrain du domaine privé, délivré par la DGID, suivant délégation du ministre	Un (01) mois
14.	Autorisation de transaction immobilière	Fiche comportant des éléments d'information sur la transaction envisagée par une partie réservée à la décision de l'autorité compétente, soit la DEDT ou la DGID ou encore le Ministre, selon le montant déclaré.	Huit (08) jours
15.	Autorisation de cession ou de sous-location	Lettre portant autorisation préalable de céder ou de sous-louer un droit de jouissance octroyé par l'Etat	Trois (03) jours
16.	Autorisation d'affectation à hypothèque ou de nantissement	Lettre portant autorisation préalable d'affecter à hypothèque ou de nantir un droit octroyé par l'Etat	Trois (03) jours
17.	Certificat d'inscription au livre foncier	Un imprimé servi selon des normes établies faisant état de l'inscription au livre foncier d'un droit ou d'une charge sur un immeuble	Trois (03) mois
18.	Etat des droits réels	Réponse à une demande de renseignements sur les droits dont un tiers est titulaire ou portant sur les droits et charges inscrits sur un immeuble	Sur un titre : Trois (03) jours Sur une personne : Sept (07) jours
19.	Acte de cession définitive	Acte synallagmatique soumis à l'approbation de l'autorité portant vente d'un terrain domanial	trois (03) mois
20.	Acte d'échange	Acte synallagmatique, soumis à l'approbation de l'autorité portant échange de biens immobiliers	trois (03) mois après la réunion de la CCOD
21.	Formalité de l'enregistrement	Perception d'un droit et apposition de la mention d'enregistrement du droit de timbre	Deux (02) jours
22.	Quittance de timbre passeport	Quittance tirée du registre à souche contre le paiement du droit de timbre	immédiat

	Dossier	Description	Délai de traitement
23.	Visa pour autorisation de construire	Mention d'un avis sur une fiche de consultation accompagnant un dossier de demande de construire	Un (01) jour
24.	Acquiescement au paiement d'une indemnité	acte synallagmatique portant acceptation du montant d' d'une indemnité et libérant l'Etat de toutes autres obligations liées à la même opération	Deux (02) jours
25.	Vignette	Vignette ou quittance faisant état du paiement de la taxe sur les véhicules automobiles	immédiat
26.	Reconstitution de limite	Plan de reconstitution visé donnant une définition physique d'un immeuble	Dix (10) jours
27.	Situation foncière	Etat descriptif, évaluatif et juridique des immeubles d'une zone et indication des propriétaires	Trois (03) mois
28.	Extrait plan	Indicatif de la situation du terrain, indication de la nature juridique d'une assiette	Cinq (05) jours
29.	Instruction demande de bail	Situation juridique et superficie, lettre et plan	Sept (07) jours
30.	Attestation du cadastre	Attestation d'occupation	Deux (02) jours
31.	Autorisation de construire	Visa	Deux (02) jours
32.	Levé topographique	Etat des lieux	Dix (10) jours

Délais de traitement des dossiers au niveau des Services - Février 2009

(en jours calendaires, en heures si délai inférieur à un jour, en mois si délai supérieur à 30 jours)
(en jours ouvrés pour la DCMP)

Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes Financiers Décentralisés DRS/SFD (ex AT/CPEC)

	Dossier	Description	Délai de traitement
1.	Agrément	Autorisation d'exercer l'activité d'épargne et de crédit pour les IMCEC	Trois (03) mois
2.	Signature de convention cadre	Autorisation d'exercice d'activités de crédit et/ou d'épargne pour les ONG, projets ou associations	Trois (03) mois
3.	Rapport d'inspection	Document retraçant les différentes anomalies et les recommandations relevées par la mission d'inspection auprès des SFD	Un (01) mois après la fin de l'inspection auprès de la structure
4.	Rapport d'activités	Document retraçant les activités annuelles de la Direction	Périodicité annuelle : 31 mars
5.	Informations statistiques sur le secteur	Document retraçant l'évolution de la situation générale du secteur de la micro finance en termes d'agrégat, d'indicateurs et de ratios	périodicité semestrielle 30 juin et 31 décembre

Délais de traitement des dossiers au niveau des Services - Février 2009

(en jours calendaires, en heures si délai inférieur à un jour, en mois si délai supérieur à 30 jours)
(en jours ouvrés pour la DCMP)

Direction de la Prévision et des Etudes Economiques (DPEE)

	Dossier	Description	Délai de traitement
1.	Note mensuelle de conjoncture	Conjoncture économique nationale et internationale	Mensuel : 30 jours après mois échu
2.	Tableau de bord de l'économie sénégalaise	Indicateurs économiques mensuels	Mensuel : 35 jours après mois échu
3.	Situation économique et financière	Analyse de la situation économique et financière récente et perspectives	Semestriel : 30 juin et 31 décembre
4.	Rapport économique et financier	Analyse de la situation économique de l'année N à annexer à la loi de finances de l'année N+1	Annuel : avant le 15 octobre
5.	Rapport du comité national de politique économique	Rapport de suivi des indicateurs de convergence arrêtés par l'UEMOA	Trimestriel : 45 jours après fin trimestre
6.	Programme pluriannuel pour le pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité	Rapport de mise en œuvre du programme pluriannuel de convergence soumis à l'UEMOA.	Annuel : 31 décembre
7.	Rapport d'analyse de la viabilité de la dette	Analyse de la soutenabilité de la dette publique à moyen et long terme	Semestriel : 30 juin et 31 décembre
8.	Etudes et recherches économiques	Etudes et recherches économiques	30 Avril, 31 août, 31 décembre

Délais de traitement des dossiers au niveau des Services - Février 2009

(en jours calendaires, en heures si délai inférieur à un jour, en mois si délai supérieur à 30 jours)
(en jours ouvrés pour la DCMP)

**Direction Générale des Finances / Contrôle des Opérations Financières
(DGF/COF)**

	Dossier	Description	Délai de traitement
1.	Bon d'engagement (BE)	exécution des dépenses publiques suivant la procédure normale (engagement, liquidité, ordonnancement, paiement) et les procédures dérogatoires (avance de trésorerie ou caisse d'avance).	Deux (02) jours
2.	Chèques du Trésor	moyens de paiement des dépenses effectuées par les services de l'Etat payables sur des fonds publics logés dans des comptes de dépôt ouverts dans les livres du PGT ou du RGT.	Un (01) jour
3.	Fiche de circulation	circuit des visas des services appelés à donner leur avis sur tout acte à incidence financière sur le budget de l'Etat	un (01) jour

Délais de traitement des dossiers au niveau des Services - Février 2009

(en jours calendaires, en heures si délai inférieur à un jour, en mois si délai supérieur à 30 jours)
(en jours ouvrés pour la DCMP)

Direction Générale des Finances / Direction du Budget (DGF/DB)

	Dossier	Description	Délai de traitement
1.	Ordre de recettes (droits et frais administratifs)	émission des ordres de recettes concernant les droits de naturalisation	Un (01) jour
2.	Budgets des universités et décisions budgétaires modificatives	approbation des actes budgétaires des universités et de leurs structures rattachées	Trois (03) jours
3.	Visa sur les bons d'engagement	visa électronique et physique sur le bon d'engagement à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses du budget général	deux (02) jours
4.	Crédits additionnels	actes initiés pour le Cabinet pour répondre aux demandes de crédits additionnels des pouvoirs publics ou ministères	deux (02) jours
5.	Visa sur les bons de virement (BV)	contreseing sur les bons délivrés par le Trésor pour corriger le compte bancaire d'un bénéficiaire	un (01) jour
6.	Visa sur les fiches de circulation	visa sur les actes à incidence financière ayant trait aux dépenses de personnel, de fonctionnement et de transfert courants.	deux (02) jours
7.	Décisions de versement	décision préparée pour le Cabinet dans le cadre de l'octroi d'une subvention ou de la rémunération du service public	un (01) jour

	Dossier	Description	Délai de traitement
8.	Indemnité kilométrique	acte permettant d'octroyer une indemnité à certains agents de l'Etat qui utilisent leurs véhicules personnels pour les besoins du service, après des autorisations du SG/PR	Renouvellement : un (01) jour Nouvelle demande : dix (10) jours

Délais de traitement des dossiers au niveau des Services - Février 2009

(en jours calendaires, en heures si délai inférieur à un jour, en mois si délai supérieur à 30 jours)
(en jours ouvrés pour la DCMP)

Direction Générale des Finances / Direction de la Dette et de l'Investissement (DGF/DDI)

	Dossier	Description	Délai de traitement
1.	Titre de créance	Document servant à matérialiser l'engagement juridique de l'Etat	deux (02) jours
2.	Mandat	Acte matérialisant l'ordonnancement de la dépense	deux (02) jours
3.	Fiche de circulation	circuit des visas des services appelés à donner leur avis sur tout acte à incidence financière sur le budget de l'Etat	deux (02) jours
4.	Chèques du Trésor	moyens de paiement des impôts et taxes sur les marchés financés sur des emprunts extérieurs	Sept (07) jours
5.	Chèques bancaires	moyens de paiement des dépenses effectuées par les projets financés sur ressources extérieures sur des fonds logés dans les banques primaires	Trois (03) jours
6.	Attestation d'existence de crédits	Acte par lequel l'ordonnateur atteste l'existence et la disponibilité des crédits sur lesquels le marché est imputé	deux (02) jours
7.	Demande de paiement direct	Demande au bailleur de régler une dépense directement au fournisseur sur un compte de crédit ou de subvention ouvert chez le bailleur au profit de l'Etat	trois (03) jours

	Dossier	Description	Délai de traitement
8.	Demande d'alimentation	1 ^{ère} alimentation ou réalimentation des comptes spéciaux ouverts dans les banques primaires après justification des dépenses déjà effectuées.	trois (03) jours

REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

Délais de traitement des dossiers au niveau des Services - Février 2009

(en jours calendaires, en heures si délai inférieur à un jour, en mois si délai supérieur à 30 jours)
(en jours ouvrés pour la DCMP)

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)

	Dossier	Description	Délai de traitement
1.	Pièce administrative d'identification nationale des entreprises et des associations (NINEA)	Avis d'immatriculation : <ul style="list-style-type: none">- numéro NINEA- raison sociale- adresse, téléphone, sigle- registre de commerce- enseigne, capital, effectif- chiffre d'affaires	Un (01) jour

Délais de traitement des dossiers au niveau des Services - Février 2009

(en jours calendaires, en heures si délai inférieur à un jour, en mois si délai supérieur à 30 jours)
(en jours ouvrés pour la DCMP)

Agence Judiciaire de l'Etat (AJE)

	Dossier	Description	Délai de traitement
1.	Jugements Arrêts	Condamnation de l'Etat du Sénégal à la suite d'une procédure judiciaire	Quinze (15) jours à compter de la mise en place des crédits de la gestion
2.	Demande de certificat de travail (ex agents sociétés liquidées)	Attestation de travail pour complément de dossier administratif.	Deux (02) jours : - si archives disponibles, attestation délivrée, - sinon le demandeur est dirigé vers le service compétent (Inspection du travail etc...)
3.	Réponse à un recours gracieux ou hiérarchique	Indemnisation Régularisation administrative Paiement de droits	Deux (02) mois
4.	Avis et observations juridiques	Projets de textes ou de contrats Conseil juridique	Un (01) mois
5.	Avis et observations juridiques	Eléments de réponse à réclamation Etude et traitement de cas	Un (01) mois après réception des éléments de réponse
6.	Demande de déclenchement de poursuites	Saisine du Ministère public par une plainte contre DDP	Sept (07) jours
7.	Recouvrement de créances	Action directe ou assignation devant les juridictions	deux (02) jours
8.	Dossier d'indemnisation des familles des victimes et rescapés du bateau « LE JOOLA »	Procs verbal d'homologation de la transaction	deux (02) jours

	Dossier	Description	Délai de traitement
9.	Règlement amiable suite accident (dégâts matériels)	mise en état du dossier et rapport décision devant servir de document de transaction	un (01) mois 15 jours
10.	Règlement amiable suite accident (dommage corporel)	Procès-verbal de transaction corporelle entre la victime et l'Etat du SENEGAL	un (01) mois 15 jours après acceptation des propositions de l'AJE
11.	Recouvrement suite dommage subi par le véhicule de l'Etat	Mise en état du dossier : expertise contradictoire avec l'assurance	Deux (02) jours après réception du chèque de l'Assurance
12.	Gestion des primes de prudence	Etude et envoi des états de paiement de la prime de prudence des chauffeurs de l'administration	Un (01) mois

Délais de traitement des dossiers au niveau des Services - Février 2009

(en jours calendaires, en heures si délai inférieur à un jour, en mois si délai supérieur à 30 jours)
(en jours ouvrés pour la DCMP)

Direction centrale des Marchés publics (DCMP)

	Dossier	Description	Délai de traitement
1.	examen préalable d'un dossier d'appel d'offres (DAO)	examen préalable d'un dossier d'appel d'offres (DAO)	Dix (10) jours ouvrés
2.	avis sur le rapport d'analyse comparative des offres et le procès-verbal d'attribution provisoire du marché	avis sur PV d'attribution provisoire	Sept (07) jours ouvrés si le DAO n'a pas fait l'objet d'une revue préalable ; Cinq (05) jours ouvrés si le DAO a été préalablement examiné par la DCMP.
3.	examen juridique et technique du marché	examen juridique et technique du marché	Cinq (05) jours ouvrés.
4.	délivrance d'un exemplaire unique pour besoins du nantissement de marché	délivrance d'un exemplaire unique pour besoins du nantissement de marché	Deux (02) jours ouvrés
5.	résiliation d'un marché	résiliation d'un marché	deux (02) jours ouvrés pour donner l'avis sur la demande de résiliation deux (02) jours ouvrés pour préparer l'arrêté et le transmettre à la signature
6.	Immatriculation d'un marché	Immatriculation d'un marché	deux (02) jours ouvrés si dossier complet